

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Bénéficiaire : Fondation Diaconesses de Reuilly - Siège et Direction Générale : 14, rue Porte de Buc - 78000 Versailles - NNE 577 418

Mes coordonnées

Nom.....

Prénom.....

N.°.....Rue.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone.....

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, le montant correspondant à mon soutien à la Fondation Diaconesses de Reuilly. J'ai bien noté que je peux interrompre à tout moment mes versements.

Je choisis le montant de mon soutien

10€ 30€ 60€ autre _____€

Je choisis la périodicité de mon soutien

chaque mois chaque trimestre chaque année

Établissement du compte à débiter

Banque.....

N.°.....Rue.....

Code Postal.....Ville.....

Désignation du compte à débiter

Coordonnées du compte

Établissement

Guichet

N.° de compte

Clé



Nom du titulaire du compte :

Date :

Signature :

Merci de joindre votre RIB ou RIP

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès auprès de la Fondation Diaconesses de Reuilly dans les conditions prévues par la Commission Informatique et Libertés



VOS DONNS ET L'IMPÔT À LA SOURCE

DONNER EN 2018 : QU'EST-CE QUI CHANGE AVEC L'IMPÔT À LA SOURCE ?

Vous allez recevoir en janvier 2019 un acompte de 60% de vos dons versés en 2017. Merci de continuer à donner cette année. Vous les déclarerez en juin 2019 et percevrez le solde de votre réduction d'impôt en septembre 2019.

LA FONDATION A TOUJOURS AUTANT BESOIN DE VOTRE SOUTIEN

Vos dons permettent de financer des actions qui améliorent la vie des personnes accueillies : accompagnement spirituel, formation de bénévoles, accueil des réfugiés, animation,...

LA DÉDUCTIBILITÉ DE VOS DONNS NE CHANGE PAS

Les dispositions fiscales françaises vous permettent de déduire de votre impôt plus de la moitié de vos dons:

>>> Soit une réduction de 66% de l'impôt sur le revenu, dans la limite des 20% du revenu imposable.
*Par exemple un don de **300€** ne vous coûte en réalité que **102€***

>>> Soit une réduction de 75% de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)
*Par exemple un don de **4 000€** vous donne droit à une réduction de **3 000€***

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements
☎ 01 39 07 30 16 ✉ donateur@fondationdiaconesses.org
Chèque à établir à l'ordre de la Fondation Diaconesses de Reuilly

JE SOUTIENS LA FONDATION

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....

E-mail.....Téléphone.....

>>> JE DONNE AUJOURD'HUI

50€ 100€ 200€ 300€ autre.....€

>>> JE SOUHAITE DONNER RÉGULIÈREMENT EN REMPLISSANT LE FORMULAIRE DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE AU VERSO

>>> JE SOUHAITE AVOIR UN CONTACT PERSONNEL EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ POUR :

un legs une donation une assurance vie du temps de bénévolat

Si vous souhaitez affecter votre don à un établissement en particulier, merci de le préciser ci-après, sinon l'affectation de votre don sera laissée à la décision du conseil d'administration en fonction des priorités de la Fondation

